

## Information sur la réalisation du nouveau Stade.

### **M. LE MAIRE. -**

Mes chers collègues, j'ai à vous faire part en ouverture de cette séance d'une décision importante pour la réalisation d'un équipement qui va marquer, je pense, le visage de notre ville et de notre agglomération, il s'agit de la construction du nouveau stade à Bordeaux.

Je voudrais vous rappeler brièvement pourquoi, en accord avec les collègues et les partenaires, nous avons choisi de construire un nouveau stade à Bordeaux.

La raison majeure c'est qu'il n'y a pas de grande métropole à vocation européenne sans un stade moderne et attractif. Il suffit de regarder ce qui se passe autour de nous en France, à Lille, à Marseille, à Nice, à Toulouse ou ailleurs, ou évidemment dans les grandes villes européennes avec qui nous sommes en concurrence.

Un stade moderne c'est d'abord un lieu de convivialité, d'émotions partagées. Comme je le dis souvent il n'y a aucun autre événement qui réunisse tous les 15 jours à Bordeaux entre 20 et 25.000 spectateurs, plus demain avec notre nouveau stade, pour des manifestations sportives essentiellement, mais aussi des manifestations culturelles ou festives.

Un nouveau stade ce sera aussi un facteur de rayonnement de notre ville sur la région, mais au-delà même de la région, sur ce que j'appellerai la grande région, de Poitou-Charente jusqu'en Espagne.

La deuxième raison c'est que la France a été désignée par l'UEFA comme pays organisateur de l'Euro de Football 2016. Bordeaux a été sélectionnée en mai 2011 comme ville hôte de cette compétition à condition qu'elle s'engage à construire un nouveau stade d'une capacité supérieure à 40.000 places pour accueillir un quart de finale.

Nous avons donc décidé de réaliser dans le quartier du lac un stade de 43.000 places, moderne, sûr, confortable, accessible aux personnes à mobilité réduite, destiné à accueillir un public familial pour les compétitions nationales et internationales de football dont celles des Girondins de Bordeaux, mais aussi des matchs nationaux ou internationaux de rugby comme cela a été longtemps la tradition à Bordeaux, ainsi que de grands spectacles de rock, concerts en tout genre, ou d'opéras.

Le site de l'implantation de ce nouveau stade avenue de la Jallère à Bordeaux a été retenu pour sa proximité avec les installations sportives existantes, notamment le vélodrome ou les antennes sportives du lac, la disponibilité du parking du Parc des Expositions, la compatibilité avec le PLU, la bonne desserte routière et surtout l'extension d'ores et déjà programmée par la Communauté Urbaine des lignes B et C du tramway.

Pour réaliser ce nouvel équipement nous avons choisi la procédure du P.P.P., Partenariat Public Privé, comme l'ont fait d'autres villes afin de bénéficier du professionnalisme d'un groupement associant des partenaires particulièrement impliqués dans la construction et dans la gestion de ce type d'équipement.

On va donc confier à ce groupement constitué d'entreprises du bâtiment, d'architectes, d'exploitants, d'établissements financiers la conception, la construction, le financement partiel, mais aussi et surtout l'exploitation du nouveau stade pour une durée de 30 ans.

En contrepartie la Ville de Bordeaux paiera au groupement une redevance annuelle, déduction faite des recettes annexes que lui garantit le groupement, dont elle fera supporter une grande part au Club des Girondins de Bordeaux pour qu'ils y organisent leurs propres compétitions (?).

Le montant de cette redevance ne sera définitivement arrêté qu'après la phase de mise au point du contrat en octobre compte tenu des différentes options proposées.

Comme vous le savez plusieurs partenaires publics ont décidé de nous accompagner dans ce projet compte tenu de son intérêt économique et social. Tout d'abord l'Etat, mais aussi la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine et le club. Leur effort est important. Je voudrais les remercier à nouveau. Sans eux le projet n'aurait pas pu se concrétiser.

L'Etat va apporter 28 millions d'euros au lieu des 20 initialement annoncés.

La Région 15 millions d'euros. M. ROUSSET qui était là à l'instant vient de le confirmer.

La Communauté Urbaine 15 millions d'euros. M. FREYGEFOND, vice-président chargé des finances, participait également à la présentation qu'on vient de faire de ce projet.

La Ville de Bordeaux 17 millions.

Le Club des Girondins de Bordeaux et M6 participeront au financement par un apport initial de 20 millions d'euros dès le départ, ce qui allègera le portage financier de l'opération, plus un loyer annuel indexé de 3.850.000 sur 30 ans et un intéressement de la ville au chiffre d'affaires réalisé.

Cela représentera un total, si on actualise à la valeur d'aujourd'hui les loyers capitalisés sur 30 ans, une participation de 85 millions d'euros.

Nous avons annoncé 100 millions d'euros, mais ces 100 millions incluaient ce qu'on appelle le « naming » c'est-à-dire la vente du nom du stade. Ce « naming » a été retiré au club. Il sera pris en compte directement par le groupement et donc la Ville en profitera par ce biais-là notamment, ce qui ramène la participation du Club des Girondins à 85 millions.

La procédure de P.P.P. a été lancée l'année dernière. Un cadrage financier a été fait de 165 millions d'euros en valeur 2010 pour la construction du stade lui-même, sans compter ensuite son exploitation et sa maintenance.

Les trois candidats ont remis leur offre initiale en décembre 2010. Nous avons ensuite organisé ce qu'on appelle le dialogue compétitif jusqu'en mars 2011, jusqu'à ce que les trois groupements remettent leur offre finale le 31 mai 2011.

Je voudrais saluer particulièrement le travail qui a été fait par Alain de BOUTEILLER et M. GUICHARD dans l'accompagnement de ce dialogue compétitif qui est une procédure compliquée.

Aujourd'hui, je voudrais bien insister sur ce point, nous ne choisissons pas définitivement le lauréat. Nous classons les offres sur la base des critères prévus au dossier de consultation.

Je voudrais rapidement rappeler que le coût intervient pour 50% dans les critères de classement, la part confiée aux PME pour 4%, les objectifs de performance notamment énergétique et environnementale pour 5%, le partage des risques et la robustesse financière du groupement pour 9%, l'adéquation du projet au programme et la qualité architecturale pour 23%, enfin la performance de l'exploitation et la qualité de l'entretien et de la maintenance pour 9%. Ces critères étaient fixés dans le texte au départ de la procédure.

Aujourd'hui, comme je le disais, nous en sommes au classement des offres sur la base de ces critères et donc de la désignation du lauréat pressenti avec lequel nous allons continuer à travailler pour mettre au point définitivement le projet de contrat de partenariat et ses annexes.

Le projet de contrat sera soumis à votre vote au mois d'octobre, de façon à ce que je puisse signer le contrat première semaine de novembre.

Le titulaire du contrat va immédiatement déposer le permis de construire afin d'établir les dossiers d'autorisations.

Le préfet a constitué un groupe de pilotage pour s'assurer que toutes les procédures soient bien articulées dans le temps, certaines d'entre-elles faisant l'objet d'enquête publique.

Si ces procédures se déroulent convenablement les travaux pourront commencer en octobre 2012 et le stade pourra être livré au printemps 2015.

Voilà rapidement rappelé le cadre général de cette procédure de Partenariat Public Privé.

Quels sont les résultats de la consultation ?

Je voudrais d'abord remercier les femmes et les hommes qui ont fait dans chacun des groupements un très gros travail pour présenter des dossiers de grande qualité. Les trois projets étaient très intéressants et, je le répète, de grande qualité. Je sais que le groupement qui sera classé en deuxième et celui qui sera classé en troisième seront forcément déçus. Je leur demande leur compréhension et je salue à nouveau la qualité du travail de leurs équipes.

Au terme de ce travail j'ai décidé de retenir en première position comme lauréat pressenti le projet présenté par le groupement Vinci Concessions – Vinci Construction et Fayat, et les architectes Herzog et Demeuron, ceci pour trois raisons.

D'abord en prenant en compte le coût de cette proposition. Le coût de conception et de construction du dossier retenu est très proche de la valeur de 165 millions d'euros 2010 évoquée, puisqu'on arrive à 168 millions valeur 2010, c'est-à-dire 185 à l'achèvement de la construction en 2015.

Je note que depuis notre évaluation de 2010 la réglementation concernant les risques sismiques, y compris à Bordeaux, est devenue très contraignante.

Nous sommes donc bien dans le cadrage financier qu'on s'était fixé.

Je signale que ce cadrage financier nous a permis de constater qu'il y avait égalité lorsqu'on comparait la valeur actuelle des loyers à verser pendant 30 ans, entre le premier et le deuxième. Donc le critère de coût n'était absolument pas déterminant entre ces deux projets.

Deuxièmement, ce qui nous a guidés c'est la performance du projet en termes de développement durable et en matière d'entretien. De ce point de vue le projet Vinci – Fayat est tout à fait satisfaisant.

Le stade est très performant sur le plan énergétique. L'objectif c'est même d'avoir un bâtiment à énergie positive, le BEPOS. Le choix des matériaux est particulièrement soigné aussi en termes de développement durable ainsi que le niveau de confort des usagers. Ce critère a joué là aussi en faveur du groupement Vinci Concessions – Vinci Construction.

Enfin, et c'est là l'élément déterminant pour ce projet, c'est la qualité architecturale de celui qui est pressenti en numéro 1. Ce projet conçu par MM. Herzog et Demeuron qui sont des architectes de renommée internationale est d'une grande élégance. Vous avez pu le constater en regardant la maquette.

Il se présente – pour reprendre le vocabulaire de l'architecte – comme une espèce de bol à l'intérieur duquel deux pyramides donnent à voir les emmarchements et la masse des gradins.

L'ensemble est soutenu par une immense forêt de poteaux entourant la périphérie de caractère aérien.

Cette coursive permet aussi de découvrir à la fois le stade et la vision extérieure du stade. Elle est entourée d'un déambulatoire où les buvettes et les services dessinent une longue façade remarquable.

Ce projet est tout à fait simple, limpide, net, compact à l'intérieur car l'architecte a beaucoup insisté sur le fait que les spectateurs doivent se sentir aussi proches que possible du terrain et de l'équipe et ceci a été pris en compte.

Le paysage dessiné par M. Desvigne autour du parvis du stade est aussi d'un grand intérêt.

Les 3000 places affaire seront disposées face au salon et le long du terrain et 2 terrasses qui donnent sur la pelouse.

Les 1000 places de loges seront réparties à l'ouest et à l'est du stade et surtout modulables et évolutives. C'est donc une enceinte fonctionnelle et polyvalente.

Le nouveau stade offrira qualité et flexibilité pour l'organisation de manifestations de grande ampleur qui contribueront au rayonnement culturel de Bordeaux, de l'Agglomération et de la Région.

Les dimensions du terrain permettront l'organisation de matchs nationaux et internationaux de rugby. La pelouse sera renouvelée chaque année. Un partenariat étroit est prévu avec le Football Club des Girondins de Bordeaux pour bénéficier de son savoir-faire

Le stade sera entouré d'un vaste parvis, lieu de rencontres et d'animations.

Séminaires et conventions seront organisés dans les salons en dehors des jours de matchs, donnant ainsi à Bordeaux un lieu de réception emblématique.

L'accès sera facilité puisqu'il y aura le prolongement des lignes B et C du tramway, l'immense parking du Parc des Expositions et un parking de 1500 places intégré à l'enceinte.

Le stade sera communicant, bénéficiant des technologies les plus avancées pour faciliter l'accueil des spectateurs et s'inscrire dans le projet global de la Ville de Bordeaux en matière de technologie numérique.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous expliquer le choix qui a été fait.

Maintenant si on pouvait montrer le petit film préparé par le groupement cela vous permettrait de mieux vous rendre compte de ce que j'ai évoqué.

*(La tentative de présentation du film n'a pas abouti – Monsieur le Maire ouvre les débats –*

**M. LE MAIRE.** -

Le débat est ouvert. Qui s'est inscrit ? Personne ?

M. HURMIC dont on connaît la détermination.

**M. HURMIC.** -

Qui n'a d'égalé que la vôtre...

(Rires)

**M. HURMIC.** -

Je n'ai pas changé d'avis. Vous vouliez à tout prix un stade à Bordeaux-Lac. Aujourd'hui c'est la concrétisation du projet que vous avez mûri pendant quelques mois et je constate que vous n'avez pas changé d'avis. Je vous décevrai, Monsieur le Maire, si je vous disais que j'ai changé d'avis.

Mais je vous accorde, pour bien montrer que je ne suis pas de mauvaise foi, qu'esthétiquement c'est un beau stade. Je vais pas vous dire qu'il est moche. Il aurait plus manqué qu'il soit moche, en plus...

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

On aurait pu y arriver ! Ça existe !

**M. HURMIC.** -

Vous auriez pu, mais je reconnais, parce que je suis beau joueur, que ce n'est pas le cas. Esthétiquement, effectivement ça sera un beau stade, mais je persiste à penser qu'on aurait pu parfaitement s'en passer.

Aujourd'hui pas grand-chose de neuf si ce n'est des images. On ne connaît pas le film qui aurait rendu la présentation plus concrète.

Je vous rassure, en ce qui me concerne je ne viendrai pas me pavaner dans le nouveau stade, pas plus que dans l'ancien stade...

**M. LE MAIRE.** -

Je reconnais qu'on ne vous y voit jamais.

**M. HURMIC.** -

J'aime bien être cohérent avec mes votes et avec mes idées, donc je continue à penser – c'est le débat qu'on avait eu maintes fois ici en Conseil Municipal – que cet équipement n'était pas indispensable à l'attractivité de notre ville.

On a beaucoup d'atouts qui font que Bordeaux est une ville attractive sur le plan européen.

Vous nous avez dit dans votre propos introductif qu'il vous paraissait nécessaire à l'attractivité d'une ville européenne. Je constate qu'il y a des villes qui sont aussi

attractives, qui, elles, ont dit non aux extravagances financières réclamées par l'UEFA pour l'organisation de l'Euro 2016 : Nantes, Rennes, Strasbourg qui ne sont pas des villes moins européennes que la Ville de Bordeaux, surtout pour la troisième nommée, et qui, quand l'UEFA est venue les voir avec un cahier des charges exorbitant ont dit : Non. On ne peut pas supporter un tel fardeau et de telles charges financières. Elles ont su, à mon avis, résister à l'air du temps.

**M. LE MAIRE.** -

Il n'y a plus d'équipe de football à Strasbourg. C'est aussi un des éléments qui a expliqué le choix de la ville.

**M. HURMIC.** -

Oui, mais Monsieur le Maire, je ne suis pas convaincu – je ne suis pas plus devin que vous – que Bordeaux sera toujours au même niveau dans 30 ans, ou dans 5 ans alors que nous continuerons à payer un loyer important à Vinci. Donc faire le pari que le Club des Girondins sera toujours au haut niveau, je pense que c'est un pari fantaisiste.

Faire le pari que la ferveur footballistique sera dans les années qui viennent la même qu'aujourd'hui avec cet apogée, je ne suis pas convaincu non plus que le pari soit tout à fait sûr. Donc c'est un pari que vous faites sur l'avenir.

Plus concrètement - je ne veux pas prolonger le débat que nous aurons au mois d'octobre lorsque nous choisirons le véritable lauréat et non pas le lauréat pressenti - ce qui serait intéressant en octobre, Monsieur le Maire, c'est de savoir exactement quel sera le montant de la redevance que la Ville va payer à Vinci, car c'est ça le nerf de la guerre.

Vous nous rassurez en disant que le coût est de 165 millions d'euros, mais quelle sera le loyer que la Ville devra payer à Vinci pendant 30 ans ?

C'est ça surtout qui pour nous sera déterminant pour vraiment apprécier ce que coûtera concrètement pendant toute la durée du contrat le stade aux contribuables bordelais.

Nous n'avons pas d'informations donc je ne vais pas gloser sur des chiffres que je ne possède pas encore.

J'ai noté quelques fluctuations au niveau du financement. Vous nous avez annoncé que pour la Ville de Bordeaux le financement serait de 17 millions d'euros. J'avais compris 15 millions d'euros, à la même hauteur que la Communauté Urbaine et le Conseil Régional. Je constate qu'il y a une augmentation de 2 millions d'euros.

Je note également, mais nous le savions déjà, que la participation de l'Etat de 20 millions d'euros est passée à 28 millions d'euros. Là aussi augmentation du financement public.

Et je constate aussi que le financement des Girondins, vous nous l'avez vous-même annoncé, sera moins important que celui qui avait été initialement escompté étant donné que le « naming » de 15 millions d'euros est en plus. C'est-à-dire que jusqu'à présent on nous disait que les Girondins allaient financer à hauteur de 100 millions d'euros. On disait qu'il y aurait du « naming ». Je constate que vous avez inclus le « naming » de 15 millions d'euros et que le financement du club n'est plus que de 85 millions d'euros.

Donc si je peux tirer une petite leçon du financement que vous nous annoncez aujourd'hui c'est que le financement du Club des Girondins diminue tandis que le financement public augmente, à la lueur des chiffres que vous nous avez indiqués. Voilà la première leçon que je tire de cette très rapide présentation.

Donc comme je vous l'indiquais au début de mon intervention nous n'avons pas changé d'avis. Nous considérons que pour une ville comme Bordeaux qui a un véritable rayonnement européen il y avait d'autres investissements beaucoup plus prioritaires que celui qui consiste à financer à grands frais un grand stade.

**M. LE MAIRE.** -

Merci M. HURMIC. Deux petites précisions. Vous avez tout à fait raison de dire que le chiffre le plus significatif ce sera la valeur actuelle des loyers capitalisés pendant 30 ans. Et donc ce n'est pas du tout 165 millions valeur 2010 puisque là il s'agit simplement du coût de la structure. Les loyers incluront la maintenance, l'entretien et l'exploitation pendant 30 ans dans ce chiffre.

Je ne peux pas aujourd'hui vous donner le contenu de la procédure du P.P.P., mais vous l'aurez avant la délibération du Conseil Municipal au mois d'octobre qui m'autorisera à signer éventuellement le contrat.

Deuxièmement, on ne peut pas dire de bonne foi que les Girondins ont diminué leur participation. C'était 100, dont 15 de « naming ». C'est aujourd'hui 85 sans le « naming ». Ça revient à la même chose puisque le « naming » sera, dans le financement global du projet, pris en compte par le groupement.

Enfin l'augmentation de la participation de l'Etat de 8 millions d'euros et de celle de la Ville de 2, là juste je rappelle que sur les 165 nous avons encore une petite impasse, ce qui a permis de réduire cette impasse et d'avoir un financement à la hauteur des besoins, en tout cas au démarrage.

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, en préambule on peut déplorer l'absence totale de documents à destination des élus. A ma connaissance c'est la première fois qu'on est amené à débattre d'un sujet sans que les élus aient le moindre commencement de documents.

J'ajoute, parce que vous jouez sur les amalgames, qu'on peut être foncièrement hostile à un grand stade financé avec l'argent public sans être hostile au football. Je ne suis pas un grand fan de football, mais cela n'a rien à voir avec mon adhésion au projet.

Vous avez dit souvent que la décision de construire ce stade était collective. En réalité ne soyez pas humble, c'est votre décision. Vous l'avez imposée. Assumez-là complètement. On se souvient que votre empressement vous a conduit à nous faire voter des premiers documents qu'il a fallu retirer par la suite parce qu'ils étaient illégaux.

Aujourd'hui vous nous annoncez une décision de choisir un candidat. Vous nous dites que votre classement considère ce candidat comme meilleur, mais on aimerait que vous nous communiquiez le rapport d'analyse des offres. C'est la moindre des choses. Si vous avez décidé que ce candidat était le meilleur c'est bien au vu du rapport d'analyse des offres. Où est-il ? Pourquoi n'est-il pas communiqué aux élus ?

Autre question. Est-ce que le délai de (?) est arrivé à son terme ?

Et puis élément essentiel qui rejoint la préoccupation sur le financement sur la durée du contrat. Vous vous étiez engagé lorsque vous nous avez fait part de cette décision de construire un stade, à ce que la mairie ne se porte pas caution des loyers des Girondins. Si j'ai bien compris votre discours, dans la présentation que vous venez de nous faire vous nous dites que la mairie prend l'entière responsabilité de payer des loyers au constructeur, et les loyers des Girondins viendront alléger la facture.

Mais en réalité, si par exemple les Girondins viennent à faillir pour une raison ou une autre, c'est tout de même la mairie qui va payer, ce qui fait que la caution des loyers des Girondins que vous vous étiez engagé à ne pas payer, finalement on va la payer si demain les Girondins ne peuvent pas payer le montant des loyers.

Si vous confirmez ça, ça veut dire que ce projet de grand stade est l'illustration parfaite de ce qu'on assiste à une privatisation totale des profits et à une collectivisation des risques. Ça serait très très grave.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Je vais reprendre un peu l'argumentaire que j'avais développé lors des précédents débats puisque nous n'avons pas eu malheureusement à ce jour les éléments détaillés de ce que vous venez, Monsieur le Maire, de nous résumer.

Je note que certains ont eu la primauté de votre décision avant l'instance délibérative démocratique qu'est le Conseil Municipal. Je le regrette.

Je vais rester sur ma position.

Réponse au besoin : Faut-il un grand stade sur la Ville de Bordeaux ?

Dès le départ notre position était claire, la réponse était oui.

Là où nous avons émis des réserves et où nous en émettons toujours c'est sur le bouclage financier.

Aujourd'hui nous sommes sur un Partenariat Public Privé pour lequel nous estimons que les risques pour la collectivité sont supérieurs à ceux de l'investisseur privé.

Nous avons annoncé dès le mois de novembre 2010 notre préférence pour une maîtrise publique de l'opération.

Il nous semble que dans un contexte où le sport-business domine l'espace médiatique et gangrène le sport en général, la puissance publique doit raison garder face aux pressions du marché qui tend à faire du sport une marchandise comme une autre, où le profit l'emporte souvent sur l'éthique, où ce sont les chaînes de télévision qui décident du calendrier des matches, où les joueurs sont cotés, vendus, prêtés, échangés avec des montants de transfert souvent indécents.

Nous estimons que la puissance publique ne doit pas baisser les bras. Marie-Georges Buffet, en son temps Ministre des Sports, a eu raison de s'opposer à la mise en bourse des clubs français et d'imposer la répartition des droits de télévision entre tous les clubs, petits ou grands.

Son action était d'ailleurs en phase avec la banderole des supporters du virage sud de Bordeaux : « Pour un football populaire, stop business », ou encore ces mêmes supporters bordelais qui écrivaient : « Le foot n'est pas une marchandise », ou même encore : « Trop de pognon tue la passion ».

Oui, chers collègues, il nous faut être capables d'imposer des garde-fous à un foot-business entre les mains de quelques milliardaires dont la philanthropie sportive reste à prouver.

Oui, il faut imposer aussi des choix politiques à un Etat qui réduit les ambitions et moyens de l'éducation physique et sportive à l'école, qui réduit les moyens et les marges de manœuvre des collectivités locales pour la construction par exemple de piscines et de gymnases.

Vous savez qu'il y a un grand débat, ici, en Gironde, sur l'insuffisance de piscines à disposition pour les apprentissages obligatoires notamment pour les collèges.

C'est pourquoi la solution du tout privé ne nous satisfait pas.

Il nous semble important de nous doter d'un outil de gouvernance capable non seulement d'exercer un contrôle de l'usage de l'investissement public, mais aussi d'impulser des missions d'intérêt général.

C'est pourquoi sur ce dossier nous restons très sceptiques sur le bouclage financier et de gouvernance et nous restons sur une abstention.

**M. LE MAIRE.** -

M. MARTIN

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, pour une fois je vais donner raison à M. ROUYEYRE lorsqu'il dit que vous avez littéralement porté ce dossier. Il a parfaitement raison. Où il y a une volonté, il y a un chemin.

Je voudrais, au nom de la majorité municipale et au nom des Bordelaises et des Bordelais, voire des Girondins, même si le silence du Conseil Général est assourdissant dans ce dossier, vous remercier, Monsieur le Maire, et vous féliciter. C'est un élément structurant exceptionnel que vous allez offrir à l'agglomération qui a grâce à vous une taille européenne.

Personnellement je me réjouis de la décision qui a été prise aujourd'hui.

Et je vous dirai, Mesdames et Messieurs de l'opposition, qu'en termes d'équilibre budgétaire le montage qui a été mis en œuvre par le maire n'obèrera en rien – en rien – j'en témoigne, les grands équilibres de la Ville.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, vous nous dites en introduction que cette opération est un peu un pari. Le pari c'est qu'à l'heure actuelle on a une moyenne de 20 à 25.000 spectateurs – le stade en fait quand même 35.000 – et qu'on en aura beaucoup plus demain.

Ecoutez... Vous prenez un sacré pari. Moi je n'en suis pas sûr du tout. Rien n'empêche à l'heure actuelle d'avoir 35.000 spectateurs à Chaban-Delmas, à part quand il y a des soucis techniques, mais rien n'empêche de les avoir. S'ils n'y sont pas c'est qu'on n'a peut-être pas un public de 43.000 personnes pour chaque match. C'est dans ce sens que je regrette.

Et je ne suis pas sûr que les matchs de rugby sur Bordeaux puissent accueillir autant de monde.

Concernant les spectacles, nous allons avoir un stade de spectacles également. On ne sait pas ce que sera le son dans ce stade et je ne suis pas sûr que les artistes feront le choix d'aller s'y présenter.

Donc un sacré pari qui – je rejoins ce qu'a dit Mathieu ROUYEYRE – remet en cause le financement public de cette opération.

Pour les Girondins vous dites qu'ils vont payer 3,5 millions d'euros pendant 30 ans. Certes. Ils paient déjà Chaban-Delmas autour de 1 million d'euros, peut-être un peu plus, je ne me souviens pas du chiffre exact. Donc c'est vrai qu'ils vont payer un peu plus pour participer et que finalement les recettes qu'ils vont avoir devraient leur permettre de pouvoir payer ce supplément.

Mais s'il n'y a pas de recettes supplémentaires – je parle du prix des billets d'entrée – s'il n'y a pas de spectateurs supplémentaires ils ne pourront pas pendant 30 ans payer ces 3,5 millions d'euros.

Or, non seulement le financement privé de cette opération n'est pas à la hauteur de ce qu'il devait être, mais on a, dans ce que vous nous présentez, plus de financement public et moins de financement privé, financement public qui est sûr pour certains, je parle au moins pour la Communauté Urbaine et pour la Région, alors que pour les autres c'est aléatoire puisque ça sera dans le cadre des 30 ans à venir. Je trouve que c'est très grave.

On n'a pas eu les documents. Il y en a qui regardent notre Conseil par Internet. Il faut le leur dire, l'opposition n'a pas eu une page de renseignements. La page 4 qui était censée faire la communication était blanche. Donc pas un élément d'explication n'a été donné à l'opposition.

Pourtant le choix est fait. Vous l'assumez. Ça on vous le donne. En tout cas ce n'est pas notre choix. Nous sommes bien pour qu'il y ait un autre stade à Bordeaux, mais nous ne sommes pas d'accord pour un financement public du stade. On n'a pas changé d'avis sur ce point. C'est pourquoi nous sommes très dubitatifs par rapport aux nouvelles modalités que vous nous proposez.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je voudrais remercier M. MARTIN et la majorité municipale de leur soutien. Si nous n'avions pris aucun risque à aucun moment depuis 95 on n'aurait rien fait. On sait ce qui nous attend si par hasard nous changions de gouvernement à la mairie. On attendrait que le temps se passe.

Une première remarque sur la communication. Il est de pratique courante d'informer la presse dans des délais qui lui permettent ensuite de boucler ses éditions. Je note que tous les vendredis de séance du Conseil de la Communauté Urbaine le président fait une conférence de presse à 9 heures avant la séance du Conseil. Moi-même j'en fais une à 8 h 30, et il n'est pas rare que les conseillers d'opposition sur la base des dossiers qu'ils ont reçus fassent aussi des conférences de presse qu'on retrouve le lundi matin. C'est la liberté de l'information. Il n'y a là rien de choquant. C'est tout à fait naturel.



Deuxièmement, en ce qui concerne les documents à communiquer, la procédure du PPP est ainsi faite que ces documents restent pour l'instant non diffusables. Je rappelle que nous ne décidons rien aujourd'hui qui soit définitif, c'est un ordre de préférence, et que naturellement tous les éléments d'analyse seront communiqués en temps utile au Conseil Municipal avant que je ne vous demande un vote.

Je ne peux pas laisser dire qu'on mutualise les risques sous la responsabilité du public et qu'on fait des cadeaux au privé. Ça c'est de la langue de bois idéologique à laquelle, hélas, nous allons être sans doute confrontés dans les mois qui viennent.

Je signale qu'aujourd'hui Chaban-Delmas coûte au club environ 500.000 euros par an. Ça lui en coûtera 3.850.000 dans le prochain dispositif. Donc voyez l'effort qui est réalisé de ce point de vue.

Par ailleurs c'est le seul exemple de financement d'un stade dans lequel le club met d'emblée 20.000.000 d'euros cash. Ce n'est pas le cas dans la bonne Ville de Lille qui a eu pourtant recours elle aussi à un PPP.

Enfin le club s'engage contractuellement à verser les loyers pendant 30 ans, et s'il était défaillant, bien entendu sa responsabilité serait appelée par la Ville. La Ville n'est pas caution des engagements du club. Ceci est une aimable fantaisie.

En ce qui concerne l'attractivité du club, je n'ai jamais dit qu'il y aurait 43.000 spectateurs dans tous les matchs au nouveau stade. Quand je parle de 25.000 à Chaban-Delmas c'est une moyenne. Il y a des matchs où on refuse du monde, y compris pour le rugby d'ailleurs. Si je me souviens bien, l'année dernière la finale Albi-Agen a joué à guichet fermé, et donc si on avait eu 43.000 places je pense que le club les aurait vendues.

De même on constate que partout lorsque la capacité du stade augmente on draine un public plus important, d'autant que le confort du stade, son attractivité, son environnement draineront j'en suis sûr un public supplémentaire y compris pour le rugby ou pour d'autres manifestations. Il n'y a aucun autre espace qui permet d'accueillir dans un grand spectacle festif ou culturel plus de 30.000 spectateurs. Johnny Hallyday n'est peut-être pas la seule vedette qui peut mobiliser une telle participation.

Je signale qu'au Stade de France on fait de magnifiques opéras, comme Aïda. Pourquoi pas aussi à Bordeaux un jour dans notre grand stade des opéras qui ne pourront pas se tenir à l'Aréna, bien entendu, ni dans aucune autre salle et qui pourraient venir dans notre nouveau stade ? Sans doute pas tous les jours, sans doute pas tous les mois, sans doute pas tous les semestres, mais je pense qu'il y a une capacité réelle d'attractivité de ce stade.

Voilà, mes chers collègues ce que je voulais vous dire. Ce projet est beau. Ce projet, je crois, permettra d'offrir à la population bordelaise un lieu où les Bordelais, les Girondins, seront heureux de se retrouver ensemble, et au-delà les Aquitains, sans doute même des gens venus d'autres régions. Je crois que ça sera un grand moment comme chaque fois que nous assistons à de telles manifestations dans des stades modernes.

Le film est enfin au rendez-vous. Donc nous allons conclure ce débat qui était un débat d'information par la projection du film.

*(Il est procédé à la projection d'un film sur le projet du nouveau stade)*

**M. LE MAIRE.** -

Voilà. Il n'est pas interdit de rêver. Je dirai même que ça fait du bien de temps en temps dans la vie !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

J'ajoute que le titulaire pressenti s'engage à confier ou à faire confier à des personnes en insertion l'exécution d'au moins 5% en volume horaire des missions de conception et de construction définies par le contrat lorsqu'il sera signé.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. Nous allons maintenant continuer notre ordre du jour.